



Conseil Régional de l'Environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
106A Port-Royal, suite 103, Bonaventure, Québec, G0C 1E0
(418) 534-4498 Tél. (418) 534-4122 Téléc.

Consultation publique: Écosystèmes du Saint-Laurent

Sommaire :

- Consultation publique sur la protection des écosystèmes du St-Laurent

Une invitation de notre député, monsieur Raynald Blais

Dans ce numéro :

Consultation publique: Écosystèmes du Saint-Laurent	1
Les éoliennes, une valse qui coûtera cher	2
Conporec: Matières résiduelles à réflexion...	2
Le développement durable et nos sociétés modernes	3
Connaissez-vous le FRE?	4

Le Bloc Québécois a amorcé dernièrement une vaste opération de consultations pour recueillir l'avis de la population et de divers groupes d'intérêt sur le développement durable du Saint-Laurent.

Cette tournée vise à sensibiliser la population du Québec à l'importance du développement futur du Saint-Laurent dans son ensemble (fleuve, estuaire, golfe et par extension, la Baie-des-Chaleurs).

Vous n'êtes pas sans savoir que les citoyennes et citoyens du Québec sont très préoccupés par la mise en valeur de cette richesse collective et cet état de fait a inspiré aux membres du Caucus du Saint-Laurent la réflexion suivante: **Comment protéger les écosystèmes du Saint-Laurent qui, malgré les progrès accomplis, se dégradent chaque jour un peu plus?**

Sous la direction du député de Rosemont—La Petite Patrie, M. **Bernard Bigras**, un groupe de travail qui s'intéresse à la protection des milieux humides et des écosystèmes du Saint-Laurent sillonnera donc le Québec au cours des prochaines semaines pour sensibiliser les Québécoises et Québécois à l'importance de ce défi.

Plus particulièrement, ce groupe de travail veut identifier les priorités environnementales à privilégier pour non seulement préserver les écosystèmes du Saint-Laurent, mais les restaurer et les aménager.

Des problèmes grandissants, comme l'érosion des berges, la conservation des ressources biologiques et la protection des habitats du fleuve, la qualité de l'eau et l'impact des changements climatiques viendront alimenter cette réflexion.

Monsieur Blais vous invite donc à participer à la consultation organisée dans notre région qui aura lieu:

**Vendredi le 22 avril 2005
À 13h30
Centre communautaire
de Saint-Siméon
127 boul. Perron Ouest
(route 132)**

Pour confirmer votre présence à cet événement, je vous prie de communiquer avec l'adjointe de monsieur Blais, madame **Pauline Brière**, au numéro suivant: (418) 364-1401.

Au terme de ces consultations, le Caucus du Saint-Laurent élaborera un Plan de Développement Durable pour le Saint-Laurent qui tiendra compte des avis des

« Le groupe de travail veut identifier les priorités environnementales à privilégier »

gens rencontrés par les quatre (4) sous-comités du caucus.

Dans l'espoir de pouvoir compter sur votre active participation à ce projet rassembleur, je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Un message de notre député Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,

Raynald Blais

Les éoliennes, une valse qui coûtera cher!

Partant du fait que le développement durable constitue le leitmotiv du CREGÎM, son intérêt dans le dossier éolien est implicite étant donné l'impact positif majeur qu'aura probablement ce domaine sur le milieu socio-économique et écologique de la région. Toutefois, pour éviter les impacts négatifs potentiels, le CREGÎM accorde à ce dossier, toute l'attention qu'il mérite. S'appuyant sur le fort potentiel éolien de la région et sur l'intérêt des promoteurs, le gouvernement du Québec s'est engagé, au Rendez-vous national des régions, à faire de cette industrie en émergence un créneau d'excellence pour la région. Le développement de ce créneau vise plusieurs facettes de la production de l'énergie éolienne,

notamment le développement d'une expertise internationale et d'un pouvoir d'exportation dans lequel l'installation de parcs d'éoliennes devient un maillon essentiel.

La Gaspésie tente maintenant de développer ce créneau; Production d'énergie éolienne, développement d'une expertise internationale et pourquoi pas un pouvoir d'exportation.

Le CREGÎM, fier de la voie de développement dont c'est doté la Gaspésie, désire s'assurer que les impacts potentiels du développement éolien, notamment les impacts environnementaux, seront considérés de façon incontournable, et dans une perspective de développe-

ment durable.

Septembre 2003, soirée d'information publique pour les 2 projets de parcs éoliens à Murdochville. Janvier 2004, début des audiences du BAPE demandées par le CREGÎM, le Club des Ornithologues de la Gaspésie (COG) et une citoyenne de Mont-Louis. Nos préoccupations sont les mêmes; L'avifaune (le manque de connaissance associé aux aires de nidification et aux corridors migratoires), la déforestation et le réseau routier, les chantiers en milieu forestier, la qualité des sols, les paysages etc.

Le 12 avril 2005, la valse commence; soirée d'information publique pour le projet de l'Anse-à-Valleau. Le

13 avril, soirée d'information pour un troisième projet à Murdochville. Ensuite, ce sera Carleton, Les Méchins, Cloridorme et Gros Morne.

Le CREGÎM, un OSBL mis en place pour les citoyens, pourra-t-il valser sur le vaste territoire pour se requérir des audiences afin de redire, réitérer et répéter les mêmes préoccupations qu'en 2003?

Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région, le CREGÎM désire simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre des belles richesses gaspésiennes et madelinienues; la qualité de l'environnement.

Conporec: Matières résiduelles à réflexion...

Par Luc Potvin

Voici quelques éléments de réflexion sur le traitement des déchets qu'offre Conporec aux Gaspésiennes et Gaspétiens. Ce texte n'a pas la prétention d'être une analyse exhaustive du procédé offert par Conporec. Cependant, il peut constituer une amorce permettant à terme, une gestion écologique, responsable et locale de nos matières résiduelles et les choix qui s'imposeront.

La technique de Conporec ne constitue pas une façon vraiment écologique de valoriser les matières putrescibles.

En combinant les matières compostables à une l'ensemble des déchets, il en résulte que le produit final peut être contaminé avec un ensemble

de produits nocifs indésirables. Ainsi, aux dires même de la compagnie, seule une fraction infime des matières putrescibles sera considérée comme un compost pouvant servir en agriculture. Les autres "matériaux organiques stabilisés" générés par le procédé ne pourront être utilisés qu'à des fins autres (revégétalisation, bordure de route, etc). Ces pseudos composts seront susceptibles, à cause des contaminants qu'ils pourront contenir, d'avoir un impact négatif sur l'environnement au chapitre de la pollution diffuse. La preuve de cet état de fait est que Conporec souhaite conserver le verre pour son compost. La raison n'est pas bien sûr les qualités fertilisantes du verre, ce dernier étant complètement inerte, mais parce que une fois broyé, la silice

pourra servir à "diluer" la soupe toxique générée par un brassage indistinct de tous les déchets. À défaut de verre broyé, les dirigeants de Conporec ont indiqué qu'ils utiliseraient du sable pour jouer ce rôle...

Dans le meilleur des cas, la performance de Conporec sera de 70%.

En effet, il y aura un 30% minimum des "résidus" qui devra être enfoui. À ce chapitre une bonne gestion des matières résiduelles (3 R-V) peut atteindre ce niveau de performance, notamment en valorisant les matières putrescibles par un compostage véritablement écologique et local. Est-il logique de consentir des deniers publics et de se lier à contrat pour 20 ans à un système comme celui là ?

Conporec ne rencontre pas les objectifs de la loi, qui est dans l'ordre les 3 R-V (Réduction, récupération, recyclage et valorisation). Conporec pourrait-on dire, procède à l'envers de cette séquence logique qui est souhaitée, et avec raison par le législateur. En effet il valorise la grande majorité des déchets en un "pseudo compost" potentiellement dangereux, en recycle une partie et enfouit le reste. Par ailleurs, en choisissant l'option Conporec, nous risquons de compromettre la viabilité de la récupération. C'est ce qu'évoquait le préfet d'Avignon, monsieur Bertrand Berger, à la dernière rencontre de la MRC. Il disait : ' Si nous choisissons Conporec, compte tenu que nous n'aurons pas les moyens de nous payer également la récu-

pération, il faudrait l'oublier'' Serait ce une option écologique?

Conporec fera ses profits avec un maximum de volume traité pour une installation donnée,

d'où une forte pression pour de l'importation de l'extérieur de la région. Déjà, nous pouvons penser que d'autres MRC, compte tenu des coûts importants liés à la mise en œuvre de lieux d'enfouissement techniques, seront intéressés de se prévaloir de ce service. Si tel était le cas, il y aurait là, une

belle opportunité pour Conporec de rentabiliser et rendre encore plus profitable ses installations.

Finalement, dans le domaine des déchets comme dans celui de la gestion de l'eau ou des autres éléments essentiels d'ordre public, il vaut mieux s'organiser que de se faire organiser. Regrettons-nous la privatisation de l'électricité...? Pourrions-nous regretter un contrat d'une durée de 20 ans, alors que la **gestion des matières résiduelles est en pleine évolution** et que tout laisse croire que la

donne risque de changer rapidement dans les prochaines années ? Peut être que ce que nous considérons comme des déchets seront les ressources de demain, qu'il faudra payer pour les ravoïr.... Pensons aux carapaces de crevettes qui servent maintenant à fabriquer un produit recherché, la chitosane.

Espérant enrichir votre réflexion.

« Aux dires même de la compagnie, seule une fraction infime des matières putrescibles sera considérée comme un compost. »

Le développement durable et nos sociétés modernes!



Ana Mattos
Agente de développement durable
au CREGIM

« À l'heure actuelle, on réalise que le modèle des sociétés modernes est dangereusement non-durable. »

Le Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine apprécie la démarche amorcée par le Ministre de l'environnement, M. Thomas Mulclair, afin d'orienter le Québec à une vision qui intègre des choix plus harmonieux pour la société d'aujourd'hui et de demain.

Nous avons apprécié que le Plan de développement durable du Québec intègre les grandes lignes du Rapport Brundtland sur lequel repose les bases du développement durable. Auparavant, une remise en question de notre modèle actuel de société doit être réalisée; ce qui constitue une démarche logique vers l'intégration du concept de *développement durable*.

Le modèle des sociétés modernes

Ce modèle de société trouve ses fondements dans les notions de progrès, de développement et de technologie.

Aussi, la science et le système économique actuel occupent une place centrale dans ce modèle; un système qui n'a jamais pris en compte la capacité des écosystèmes à supporter les pressions provenant des activités de l'Homme. À l'heure actuelle, on réalise que le modèle des sociétés modernes est dangereusement non-durable. La déforestation, les changements climatiques, le déclin de la biodiversité, la pollution de l'air et de l'eau, la désertification des sols sont des alarmes qui sonnent de plus en plus fort. Également, les problèmes de l'Homme lui-même et de sa quête pour trouver son bien-être deviennent de plus en plus présents dans notre société.

Remise en question collective

Si cette remise en question sur notre vision d'épanouissement d'une société n'est pas réalisée collectivement, on est en train de passer à

côté de l'essence fondamentale sur laquelle repose les principes d'un développement durable. Car il ne s'agit pas de changer nos mots ou notre langage pour d'autres plus «beaux» retrouvés de nos jours dans les discours du développement durable. Il s'agit plutôt de faire une révision profonde de nos choix de société et de saisir la raison que nous amène à parler aujourd'hui sur le développement durable.

Si le changement à faire doit être **durable**, il doit passer par une remise en question des fondements de notre modèle de société afin de permettre l'émergence authentique d'une nouvelle vision qui nous amènerait à des choix plus harmonieux pour l'épanouissement de notre société.

Connaissez-vous le FRE?

Un peu d'histoire :

En 1999, le CREGÎM démarre le FRE. Dans une optique de développement durable du territoire, le Fonds Régional en Environnement (FRE) a pour principal objet d'aider financièrement à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement.

Le Conseil Régional de l'En-

vironnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREGÎM), gestionnaire du Fonds Régional en Environnement (FRE), est autorisé par l'Agence des douanes et du Revenu Canada (Organisme de bienfaisance enregistré) à émettre des reçus pour fin d'impôt à toute personne ayant effectué un don à l'organisme et/ou à son fonds. Dans le cas du fonds (FRE), le CREGÎM s'engage à redistribuer les agents ver-

sés par l'entremises de subventions accordées aux organismes à but non lucratif déposant une demande d'aide financière à la réalisation de projets visant la protection, la sauvegarde et la mise en valeur de l'environnement. La totalité des dons et la totalité des agents perçus en membership au CREGÎM sont versées dans le compte distinct du FRE. Aucun frais d'administration n'est retenu sur le don et / ou membership.

Pour l'année financière 2004-2005, le FRE a accordé des subventions à:

Club d'ornithologie des Îles-de-la-Madeleine, Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine et Attention-FragÎles de Cap-aux-Meules.



Adhésion ou renouvellement

(membership du CREGÎM)

Cotisation au membership:

- Membre individuel – 10\$
- Groupe environnemental – 30\$
- Organisme à but non lucratif – 30\$
- Entreprise et/ou organisme à but lucratif – 50\$
- Municipalité moins de 3000 habitants – 75\$
- Municipalité plus de 3000 habitants – 100\$
- Membre corporatif – 100\$
- Membre institutionnel – 100\$
- Gouvernement provincial ou fédéral – 100\$